

Déclaration des séjours pour les **meublés classés en étoiles** (y compris chambres d'hôtes, auberges collectives, camping et ports de plaisance)

1. Cliquez sur **JE DECLARE**

2. Cliquez sur **DECLARER**

Si nécessaire, cliquez sur l'icône **violet** ci-après pour visionner la vidéo explicative.



3. Cliquez sur **PARCOURIR** pour joindre le détail de tous les séjours du mois (format Excel/tableur ou PDF). Il s'agit d'une obligation légale.

Les éléments suivants doivent apparaître sur ce détail et pour chaque séjour : date arrivée/départ, nbre adultes, nbre enfants, tarif/jour de la taxe, total taxe reversée par le client.

Saisir le **nombre de nuitées des adultes**. Pour chaque séjour du mois, calculez le nbre de nuitées (= durée du séjour x nbre adultes). Puis additionnez le nombre de nuitées de chaque séjour du mois ; le résultat obtenu devra être déclaré. **La plateforme multiplie automatiquement les nuitées du mois par le tarif de la taxe de séjour.**

Saisir le **nombre de nuitées des enfants** : Pour chaque séjour du mois, calculez le nbre de nuitées (= durée du séjour x nbre enfants). Puis additionnez le nombre de nuitées de chaque séjour du mois ; le résultat obtenu devra être déclaré.

[Ex : pour février il y a eu 2 séjours](#)

Du 01/02 au 05/02 : 2 adultes et 1 enfant

→ 4 nuits

→ 4 x 2 adultes = **8 nuitées adultes**

→ 4 x 1 enfant = **4 nuitées enfant**

Du 07/02 au 08/02 : 1 adulte

→ 1 nuit

→ 1 x 1 adulte = **1 nuitée adulte**

→ **0 nuitée enfant**

A DECLARER A LA REGIE DU TCO :

- **9 nuitées adultes** (assujettis non exonérés) = 8 nuitées + 1 nuitée
- **4 nuitées enfants** (mineurs)

4. Cliquez sur ENREGISTRER.

TAXE DE SÉJOUR JE DÉCLARE JE PAYE EN LIGNE Revenir à l'administration

MES ACTIONS

DÉCLARATIONS
Bravo, vous êtes à jour de vos déclarations !
Dernière déclaration enregistrée : le 02/03/2023 pour [REDACTED]

RÈGLEMENTS
Dernier paiement effectué : le 16/01/2023 VIREMENT de 427,50 €

HÉBERGEMENTS ACTIFS

VOIR
VOIR
VOIR

TAXE DE SÉJOUR JE DÉCLARE JE PAYE EN LIGNE Revenir à l'administration TA

JE DÉCLARE
Liste des différentes déclarations que vous avez à saisir ou à valider.

1 DÉCLARATION MANQUANTE

Hébergement	Catégorie	Période	Actions
[REDACTED]	[REDACTED]	FÉVRIER 2023	DÉCLARER 

Vidéo explicative

Déclaration FÉVRIER 2023

[REDACTED] Adresse [REDACTED]

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES NUITÉES COLLECTÉES EN TANT QUE 3 ÉTOILES

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2333-34 DU CGCT LA DÉCLARATION EN LIGNE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU REGISTRE DES SÉJOURS DE LA COLLECTE
Ce registre comptabilise, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, pour chaque hébergement loué, l'adresse du logement, le nombre de personnes ayant logé, le nombre de nuitées constatées, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de la taxe. À défaut les sanctions prévues à l'article L2333-34-1 du CGCT pourront être appliquées.

Si vous êtes une société, l'export de votre logiciel de facturation contenant ces données correspond au besoin.

Transmettre le document :

Parcourir

Types de nuitées	Nb de nuitées	Tarif	Total
Assujetties non exonérées			
Assujetties non exonérées	<input type="text" value="0"/>	0,50€	0,00€
Exonérées			
Mineurs (Les personnes mineures)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€

TOTAL Nombre de nuitées : 0 Montant total : 0,00€

RETOUR ENREGISTRER

NB : pour déclarer « 0 » cliquez directement sur ENREGISTRER (4). On déclare « 0 » en l'absence de clients ou si tous vos clients sont passés par un site en ligne (justificatifs de collecte par le site à envoyer une fois seulement à la Régie (tco@taxesejour.fr) pour mise à jour de votre dossier).